

CAS PARTICULIERS

Annulation d'objet (boule ou but)

Quand un objet (boule ou but) entre en contact avec la structure du bâtiment ou d'éléments fixés à cette structure (chauffage, éclairage, toile tendue) au-dessus du terrain et que cet objet retombe en terrain autorisé. Ce but ou cette boule est nul(le) et doit être retiré(e) immédiatement du jeu.

Cette règle s'applique aussi en extérieur, lors d'un contact avec le prolongement d'éléments fixés en terrain interdit. Exemple : candélabre, câble électrique ou branches d'arbre.